

6. GEMAPI et mission d'appui technique de bassin



GEMAPI

- Compétence obligatoire et exclusive des EPCI-FP depuis le 01/01/2018
 - Toutefois, les acteurs « historiques » (ex : Région) qui au 01/01/2018 œuvraient dans l'un des items de GEMAPI peuvent s'ils le souhaitent poursuivre leurs actions par convention avec le « Gémapien », à signer au plus tard le 01/01/2020
- Objectifs : Centraliser une compétence jusque là morcelée et non obligatoire et promouvoir l'organisation cohérente au sein de bassin versant
- Singularité/enjeux :
 - compétence intégratrice qui mêle trois politiques publiques relevant : de l'eau, des inondations et de l'aménagement du territoire
 - Le Gémapien détermine sa propre stratégie, sa propre GEMAPI
- En Guadeloupe, l'avancement des réflexions est hétérogène :
 - => Les EPCI-FP de Grande Terre se structurent, dans le cadre de l'élaboration du PAPI des Grands-Fonds
 - => Pour l'heure nous n'avons pas connaissance de réflexion ou structuration des autres EPCI-FP



La MATB

- Prévue par la loi MAPTAM et par les décrets du 28 juillet 2014 et plus récemment du 27 décembre 2018 (adaptation de la composition de la MATB aux DOM et prolongation de 1 an jusqu'au 01/01/2020)
- Pour **accompagner** les collectivités dans cette prise de compétence
- En Guadeloupe, la MATB est instaurée par arrêté préfectoral depuis **le 25 janvier 2019**
- Elle est composée de 20 membres dont :
 - le Préfet, qui la préside
 - la DEAL, qui en assure le secrétariat
 - l'Office de l'Eau de la Guadeloupe
 - 5 membres du collège de l'État
 - 9 membres élus, représentants des EPCI, membres du CEB
 - 3 membres désignés par le préfet dont les compétences sont utiles à la mission



La MATB – Rôle et missions

Elle est avant tout un **espace d'échanges** d'expériences et de pratiques pour faciliter la prise de la compétence

- Les missions de la MATB sont définies par décret du 27/07/2014, elle émet :
 - un **état des lieux** des cours d'eau
 - un **recensement des ouvrages de protection** existants ou pouvant contribuer à la protection contre les inondations
 - Des **recommandations et outils** utiles à la prise de compétence

Rappel : la MATB n'a pas de capacité de maîtrise d'ouvrage ni de financement.

=> un « Pré » état des lieux réalisé par anticipation a été adressé aux EPCI-FP en juillet 2018, sur la base des éléments du SDAGE (Etat des masses d'eau) et sur la base des connaissances à disposition de la police de l'eau

=> la **première réunion** est en cours de programmation et devrait se tenir à la fin du mois d'avril



PLAN D' ACTIONS GLOBAL ET LOCAL

1) Élaboration d'un **plan d'actions global** (PAG) sur la base des travaux de la MATB.

Objectif => Organisation de tous les EPCI en matière de GEMAPI d'ici fin 2020 :

- Sous-objectif : Définition d'une stratégie **évolutive** en matière de GEMA et de PI et d'un plan d'actions décliné par le GEMAPIEN, propre aux enjeux de son territoire
- Sous-objectif : Choix de la gouvernance (EPCI, syndicat, etc.).
- Sous-objectif : Définition des moyens humains, moyens techniques, moyens financiers, avec lisibilité sur le long terme

Principe de la démarche « PAG » : Appuyer les EPCI au « juste » niveau pour les rendre acteur de leur propre démarche GEMAPI

2) Déclinaison **opérationnelle** du PAG en **plan d'actions locales** (PAL) **adapté** aux enjeux, besoins et spécificités de chacun des EPCI-FP

=> Mise en œuvre de la démarche GEMAPI par les EPCI-FP



Plan d'actions local

- La démarche GEMAPI :

Un processus évolutif

intégrateur enjeux



- Leviers d'actions pour établir le PAL :

- Les états des lieux et inventaires à émettre par la MATB
- La démarche territoriale
- Les outils et les recommandations à émettre par la MATB



Travaux et réflexions engagés

- Démarche de **rencontre des EPCI** :
 - Bilan de l'avancement de la prise de compétences et des connaissances en matière de GEMAPI
 - Déclinaison des objectifs par EPCI-FP
 - Adaptation des moyens et du niveau d'accompagnement.
- Besoin de **compléter** l'état des lieux des cours d'eau et le recensement des ouvrages :
 - Rencontre de la Région (au sujet des ouvrages en sa possession)
 - Synthèse des travaux réalisés par les EPCI
 - Groupe de travail DEAL (RED/RN) (question des ouvrages orphelins et non autorisés ; Lancement d'une étude visant à compléter le recensement des ouvrages)
- Nécessaire développement d'outils et de recommandations :
 - Volet financier de la GEMAPI ;
 - Volet communication (meilleure lisibilité rôle de chacun, pédagogie, lettre gémapi...)
 - Scénarii de gouvernance et d'organisation pour la BT



Travaux à venir avant la réunion de lancement

- Poursuite des travaux avec ODE : Mutualisation des forces
- Ouvrages : réalisation d'un CCTP et des pièces administratives du marché
- Début des rencontres avec les EPCI-FP dans le cadre de l'étape 1 du PAL
 - En partenariat avec ODE

